

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du lundi 6 juillet 2026

Ordre du jour :

1. Projet nouvelle mairie

Questions diverses

L'an deux mille vingt-six, et le six du mois de juillet, à 19H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme PEYRE Isabelle, M. STOUT Andrew, Mme JULLIEN Margot (arrivée à 19h30), M. HERNANDEZ Fabrice, Mme TOSO Marie-France, M. NURY Didier, Mme MARIE Martine, M. KORKMAZER Murat, M. CAFFOZ Nicolas, M. PILLAUD-TIRARD Jean-François, M. GUILLET Christian, Mme SOARES-VIEIRA Isabelle

Pouvoirs donnés : M. GYGER Frédéric à M. CAFFOZ Nicolas, Mme MACULAN Valérie à Mme MARIE Martine, Mme HERNANDEZ Edith à M. HERNANDEZ Fabrice

Absent(e)s excusé(e)s : sans objet

Absent(e)s non excusé(e)s : sans objet

Nicolas CAFFOZ a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

5 personnes étaient présentes en témoins de ce débat public.

Avant d'ouvrir la séance, Mme Isabelle PEYRE, le Maire, demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 peut être adopté.

Le PV du 20 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Projet nouvelle mairie

2026-E -1 : décision sur le projet nouvelle mairie

Mme Le Maire prend la parole en indiquant à l'assemblée qu'il va être donné la parole à chacun et à tour de rôle sur le projet de construction de nouvelle mairie (technique, financier) sur la base de la synthèse « historique dossier » communiquée par le secrétariat. Chacun a bien entendu sa libre opinion et peut l'exprimer pleinement.

Mme Le Maire demande à ce que M. Jean-François PILLAUD-TIRARD expose son avis en dernier, au vu de ses connaissances, et afin que les autres membres de l'assemblée s'expriment pleinement sur ce sujet.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD émet une observation sur le fait que le Conseil Municipal se réunit dans l'urgence, en dernière limite. En effet, la Commission D'Appel d'Offres aurait dû se réunir fin juin pour donner un avis aux entreprises qui avaient été retenues.

A cela, Mme Le Maire acquiesce en indiquant que l'ancienne mandature travaillait sur ce dossier depuis au moins 2014 et le connaissait parfaitement. La nouvelle équipe a dû découvrir ce dossier. Il a donc fallu du temps pour l'intégrer et le comprendre (*le cheminement du choix de construire un nouveau bâtiment, le choix de l'architecte, les différents rouages en jeux, notamment les subventions*).

En complément, M. Jean-François PILLAUD-TIRARD indique que la Commission d'Appel d'Offres peut se prononcer ce soir et présenter leur décision aux membres du Conseil Municipal. Ainsi, le formalisme sera rempli.

A cela M. Jean-François PILLAUD-TIRARD indique a été surpris de n'avoir pas été convié à participer à la Conférence Territoriale du Département tenue le 12 juin 2026. Mme PEYRE, Le Maire, indique qu'elle était présente avec deux adjoints et recentre le débat en invitant à commencer le tour de table, dont la synthèse est la suivante :

Mme Martine MARIE : ce projet présente pour elle un investissement pour l'avenir de la commune.

Si les travaux apportent une réelle amélioration du service public proposé aux habitants, alors cela est une bonne décision.

Il est tout aussi important d'entretenir nos bâtiments afin qu'ils restent accueillants, fonctionnels, obligatoires, et adaptés aux besoins des habitants.

Mme Isabelle SOARES-VIEIRA : l'objectif principal est que le bâtiment communal soit en conformité vis-à-vis de la réglementation, c'est donc en soit une obligation et une urgence.

Le dossier est aujourd'hui à un stade très avancé.

Plusieurs circonstances ont fait que ce dossier a été retardé (COVID, etc), mais nous devons passer à l'action malgré le coût financier de cette opération. Elle émet un avis favorable.

M. Christain GUILLET : le projet tel qu'il a été pensé et travaillé est très bien.

Le frein est l'aspect financier, par manque d'informations données à la nouvelle assemblée.

Est-ce que la commune est endettée ou a-t-elle une santé financière permettant de supporter le coût ? Ces questions rendent difficile d'émettre un avis.

L'augmentation du coût des travaux fait également se questionner (l'inflation des matières premières va-t-elle être répercutées sur les travaux) ? En finalité le projet est bien et nous sommes obligés.

M. Didier NURY : est en désaccord avec ce projet.

Il y a d'autres dossiers urgents à investir pour la commune.

M. Murat KORKMAZER : émet également une inquiétude sur l'aspect financier.

Le dossier de base, comme il avait été défini, était stable et solide avec un reste à charge « peu important ».

Mais aujourd'hui cela est remis en cause, faisant potentiellement augmenter la part d'auto-financement et doute de la capacité à la commune de supporter cette dépense.

Il serait souhaitable de demander l'avis à la population.

Il émet un avis défavorable.

M. Nicolas CAFFOZ : rejoint l'inquiétude de M. Murat KORKMAZER sur l'aspect financier.

De plus, l'engagement de la nouvelle mandature, n'était pas ciblé sur ce projet.

L'engagement était davantage d'être au contact avec le quotidien des citoyens et qu'il y a d'autres priorités.

Pour revenir au projet, il s'agit d'un beau projet mais est-ce le bon moment ?

Donc émet un avis défavorable.

Mme PEYRE indique que nous avons reçu une information de dernière minute de la part de la DETR. La subvention de 134 940 € a été votée et elle nous a bien été attribuée. Nous recevrons l'arrête dans les jours prochains.

Mme Marie-France TOSO : est d'accord sur le principe d'une nouvelle mairie car il est obligatoire que la commune soit en conformité avec la réglementation.

Ce qui peut inquiéter et freiner est l'aspect financier (subventions dont on n'est pas certain d'obtenir + que les entreprises répercutent l'inflation sur les matériaux).

En finalité, ne peut émettre un avis ferme, n'est donc ni pour, ni contre.

Avant de donner la parole à M. STOUT, Mme PEYRE, Le Maire, demande à M. Jean-François PILLAUD-TIRARD, s'il souhaite s'exprimer.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD : répond qu'il attend d'entendre les chiffres que va annoncer M. STOUT car certains éléments précédemment dits lui semblent étranges.

Le budget primitif 2026 prévoyait « un matelas » d'environ 374 000€ qui permettait de commencer à engager les dépenses du projet sans avoir à emprunter dans l'année. Par la suite, il sera en effet normal d'emprunter.

Pour compléter ses remarques, il suggérera des conseils afin que ce projet se passe au mieux financièrement parlant.

M. Andrew STOUT : prend la parole en indiquant qu'il a été décidé de lancer l'appel d'offres en 2025, sans connaissance du montant définitif des subventions attribuées.

Cette décision comporte donc un risque financier car en procédant ainsi, un projet a été lancé sans connaître l'impact exact sur les finances de la commune.

Or, c'est pourtant en connaissant l'impact financier que l'on peut décider soit de valider un projet, soit au contraire de réduire son coût.

Le projet présenté, en février 2020, prévoyait une surface de 238m², soit 2.5 fois plus que la surface de la mairie actuelle. Cela soulève une question : les 142 m² supplémentaires sont-ils vraiment nécessaires ? Une réduction de la surface permettrait de diminuer le coût.

Nous n'avons pas encore de réponse définitive de la part du Département qui représente 236 000 €, soit 35% du coût total des travaux.

Si nous signons les marchés maintenant, nous perdons définitivement l'opportunité de bénéficier de cette somme.

A priori, aucune étude n'a été menée sur la possibilité d'aménager le rdc du bâtiment actuel (en remplaçant la médiathèque et la salle de réunion). Cette piste mérite d'être explorée.

Après avoir étudié les quatre scénarios, il émet un avis « pour un abandon non définitif du projet ». C'est-à-dire de mettre le projet en pause temporaire pour différentes raisons :

- Il faut attendre la réponse définitive concernant la subvention du Département. Car le montant est trop important pour être ignoré. Nous ne sommes pas pressés. Il faut avoir la certitude de l'obtenir ou non avant de s'engager. Si la subvention n'est pas accordée, nous pourrions réévaluer la conception de la nouvelle mairie pour réduire les coûts. Le risque de hausse des prix est limité. Bien que les prix puissent augmenter, ce n'est pas une certitude. A cet instant, peu de marchés sont publiés et les entreprises recherchent des projets. Cela pourrait même faire baisser les coûts.
- L'alternative avec la mairie au rdc du bâtiment n'a pas été explorée or elle pourrait offrir une solution plus économique.
- Avec l'abandon non définitif nous offrons la possibilité de revoir les plans avec l'architecte, car une révision des plans actuels pourrait permettre des économies supplémentaires.
- Cette alternative nous permettrait d'avoir un vrai débat et de prendre une décision en connaissance de cause.

M. Fabrice HERNANDEZ : indique qu'après plusieurs semaines à étudier les différentes possibilités (aménagement au rdc, agrandissement), la rénovation c'est bien mais les subventions ne sont pas appuyées dans ce sens. La rénovation, avec les différentes solutions, amènerait d'autres surcoûts qui, au final, n'apporteraient pas forcément d'économies.

Cela amène à constater que le projet de construction est intéressant pour plusieurs sujets. Un espace spacieux pour les réunions, notamment les réunions publiques.

Il émet un avis favorable pour la réalisation de ce projet.

M. Jean-François-PILAUD-TIRARD : rejoint l'avis de M. Fabrice HERNANDEZ et il reviendra sur les propos tenus par M. Andrew STOUT qui sont inexacts.

Les subventions ont toutes été demandées sur la base d'un chiffrage plus élevé.

Le rapport appels d'offres, réalisé par l'économiste, indique que les plis étaient d'une valeur inférieure à l'estimation prévue.

Il revient sur l'aspect sécuritaire et de travail : ce projet est d'une autre envergure que construire des dos d'ânes sur la route, pour donner un ordre de comparaison.

La mairie est un outil de travail à part entière et non à considérer comme une dépense superflue. C'est une dépense utile à tous les citoyens de la commune et à ceux des environs.

Il est fait contestation des chiffres dit par M. Andrew STOUT. Les chiffres donnés indiquent environ 54 000€ de dépensé alors qu'il y a environ 100 00 € déjà d'engagé et perdu.

Pour revenir sur l'aménagement du RDC avec la médiathèque et la salle de réunion : cette solution avait été pensée par la mandature précédente à celle de 2020.

Lors de la mise en place de la mandature de 2020, cette option avait été avancée mais rapidement écartée. Les frais d'études du projet « construction » étaient alors déjà bien avancés. Les contraintes du bâtiment pour le remettre en conformité étaient importantes et l'architecte n'étaient pas convaincue que cela soit la solution la plus optimale.

Engager des nouveaux frais d'étude pour cette solution aurait donc été une dépense inutile.

Face à ces informations, lors d'une réunion du Conseil Municipal, un tour de table avait été fait comme aujourd'hui, et à l'époque la majorité des élus avait accepté le projet de « construction ».

La copie de ce dit procès-verbal avait été donné dernièrement par M. PILLAUD-TIRARD à M. STOUT pour son information.

Pour la subvention de la Région : avec le travail de l'ancienne équipe, il avait été obtenu une subvention de 170 000€.

Une rencontre avait alors été organisée en Mairie, où il nous avait été confié qu'une possible enveloppe supplémentaire pourrait nous être allouée étant donné que plusieurs communes avaient abandonné leurs projets.

Pour la subvention du Département : il aurait apprécié être convié à la conférence de Juin car les services du Département ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas le dossier.

M. Fabrice HERNANDEZ, répond que la conférence Territoriale du 12 juin était davantage une information aux nouveaux élus.

Mme PEYRE, Le Maire, ajoute qu'effectivement certaines communes se sont vu attribuer des subventions. Pour nous, il y avait uniquement le garage communal d'inscrit.

M. PILLAUD-TIRARD indique qu'en effet le versement de la subvention du garage devrait intervenir en 2027 voir 2028, idem pour la mairie.

Pour payer le début des travaux, la commune aurait souscrit un emprunt, ce qui est une situation normale. Cela ne créerait pas de dette car les derniers emprunts vont se terminer sous peu et les finances, étaient jusqu'à présent, saines.

Il n'a donc pas de raison de s'écarter du projet actuel. Une nouvelle mairie est un patrimoine pour la commune.

Pour les prix : oui en effet, les prix ont varié avec le temps (notamment à cause de la COVID-19). Il en sera de même dans le futur. Par exemple, les 236 000€ qui manquent de la part du Département, cela pourrait être la somme qui faudra rajouter au coût de l'opération sans avoir la certitude que les autres subventions soient maintenues.

Il est indiqué que la cour d'école et le parc Parmezière étaient également des projets financiers importants et la commune les à supporter.

En finalité, il serait dommage d'arrêter le projet à ce stade car les subventions de la Région et de la DETR sont acquises. Il resterait que la subvention du Département.

Il suggère de recourir à l'emprunt. La commune n'est pas endettée et les communes avoisinantes ont également des emprunts. Il faut se lancer, donc avis favorable.

Mme Margot JULLIEN : reste partagée sur ce projet.

Elle le trouve excessif pour la taille de la commune par son volume et son montant. A contrario, le projet est très avancé. Cela représente un travail réalisé de grande ampleur.

Le calendrier ne laisse pas de marge de réflexion et la réglementation en vigueur ne nous permet pas de laisser la mairie en l'état.

Repartir sur des nouvelles études demanderait des démarches administratives lourdes et cela représenterait un coût financier.

Si la décision est prise de ne pas donner suite au projet, et au-delà de l'aspect financier, il faut prendre conscience, collectivement, que cela demandera de mobiliser du temps et de l'énergie pour réfléchir à de nouvelles solutions. Cela induit donc, moins de temps à consacrer pour les projets que souhaite porter cette nouvelle équipe.

De premier abord, elle voulait voter contre le projet afin de laisser un temps de réflexion et d'étudier d'autres possibilités. Toutefois, son vote serait favorable à condition que cette opération ne se réduise pas simplement à une nouvelle mairie.

En moyenne, nous avons 7 mariages par an à raison de 15 minutes chacun cela revient à l'utilisation d'une salle moins de 2h/an. Cela est dommage.

Par exemple, si on considère que cela peut être un bâtiment modulable : la salle des mariages + la salle du Conseil représentent la moitié du bâtiment. Celles-ci pourraient être ouvertes pour créer un espace de coworking pour les gens en télé-travail qui souhaitent être moins isolés ; être une zone fraîcheur, en cas de canicule, à destination des habitants ou des enfants scolarisés ; proposer un environnement de travail pour les employés, les élus et les habitants.

Une réflexion est à mener sur le devenir du bâtiment actuel de mairie et cela n'est pas encore chiffré.

Si les locaux sont transformés en logement, cela ne sera pas une opération financière intéressante à proprement dit, au vu de l'expérience de la Cure et des logements actuels. Ceux-ci demandent, tous les 5-6 ans environ, de réaliser des travaux. La perception des loyers couvre à peine le montant des travaux. Toutefois, cela permet de proposer un logement à loyer modéré pour les habitants et d'accueillir des familles.

Si la commune s'endette pour le projet de construction de la nouvelle mairie, il sera d'autant plus délicat d'engager des travaux pour financer cette rénovation-transformation.

Elle émet un avis favorable à la signature de l'appel d'offres sous réserve que les conditions exposées ci-dessus soient respectées.

Isabelle PEYRE : est également très partagée.

Elle est favorable à mettre en place des relations avec les habitants, des lieux et des moments de rencontres, permettre aux personnes (habitants, associations, jeunes, personnes dans le besoin...) de venir à la mairie en se sentant bien, pour se rencontrer.

Elle aurait donc préféré mobiliser son énergie sur ces thématiques.

N'étant pas en place lors de la réflexion et du montage du projet nouvelle mairie, cela à créer un sentiment de non appartenance et de contraintes.

Toutefois, vu la qualité de travail déjà accomplie sur ce dossier et sur de longues dates, elle est favorable à lancer le projet.

Elle rejoint l'avis de Mme Margot JULLIEN à ce que la mairie serve également de lieu d'accueil modulable.

Pour l'aspect financier, elle comprend le questionnement de l'assemblée, mais elle les rassure en indiquant qu'une enveloppe est bien prévue au budget.

La souscription d'emprunt, par les mairies, est une situation courante et normale. En 2027 des emprunts vont effectivement s'arrêter, cela ne va donc pas endetter de plus la commune.

La perte de la subvention de la part du Département reste une hypothèse.

Par contre, il faudra travailler sur les subventions que nous pourrions obtenir pour les aménagements/ équipements de ce nouveau bâtiment (ventilateurs...)

Elle émet un avis favorable.

Mme PEYRE demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite compléter le débat.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD indique que ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir les citoyens, les invités de réunions, dans de bonnes conditions avec un espace dédié. Cela sera également un environnement de travail confortable pour les élus et le personnel.

N'oublions pas que les archives sont stockées actuellement au grenier. Elles seraient alors regroupées, protégées et accessibles sans danger. L'armoire forte, en place dans les locaux de la MAM, serait également regroupée.

C'est aussi pour ces raisons que l'hypothèse de rénovation du bâtiment avait été écartée car il n'y avait pas de gain de volume.

La commune est en développement démographique et cela va avoir une incidence au niveau des emplois, notamment en administratif. Une réflexion serait à mener pour employer une deuxième personne à mi-temps, ou quelques heures, ou en se renseignant éventuellement avec une autre commune. Nous pouvons demander conseil aux VDD, même si leurs propositions de mise à disposition de personnel connaît également des limites.

Si cette nouvelle mairie se réalise, cela sera un outil de travail à part entière à plusieurs niveaux.

M. Nicolas CAFFOZ reste étonné que ce projet devienne « le projet de l'année ». Cela peut se comprendre à juste titre vu son importance.

Toutefois, n'oublions pas les citoyens et les long échanges qui avaient été faits et les autres priorités qui existent sur la commune.

Par exemple, la sécurité routière avec la mise en place de dos d'ânes, la dynamique à donner à la commune par le biais des moyens à donner aux associations, en l'organisation d'évènements. L'engagement de M. CAFFOZ est aussi prioritairement pour ces thématiques.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD reprend ses termes de début de séance avec « le matelas » que la commune dispose qui aurait permis de payer le règlement des premières factures des entreprises et ensuite un recours à l'emprunt.

Cela aurait repoussé l'emprunt d'un an.

Les subventions que nous recevrons pour la construction de la nouvelle mairie ne serviront pas à proprement dit pour ce projet mais elles pourraient être investies dans les autres projets prioritaires pour la nouvelle mandature.

Mme PEYRE, Le Maire, reprend la parole en indiquant qu'elle comprend l'argumentaire de M. Nicolas CAFFOZ.

Les autres dossiers prioritaires portés lors de la campagne électorale restent d'actualités et ne seront pas oubliés :

- le cimetière,
- la sécurité (l'actualité dans la commune démontre que ce sujet est à traiter),
- l'arrêt de bus,
- L'école (concerne davantage le SIVU. Toutefois, notre commune pourra s'exprimer lors de la tenue des réunions syndicales par le biais des référents)
- Créer du lien.

Mme Margot JULLIEN rebondi sur les propos de Mme PEYRE en indiquant que c'est la raison pour laquelle elle voterait pour afin que la nouvelle mairie serve de support, en utilisant notamment la moitié de la surface, pour mettre en place les autres thématiques prioritaires de l'équipe municipale.

Si la nouvelle mairie reste un simple outil de travail pour les élus et le personnel son vote serait contre.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD répond à cela que le volume des dossiers traités à la mairie a beaucoup augmenter.

Etant élu depuis 1977, il a pu constater cette augmentation et sa complexité grandissante (personnes qui viennent en mairie, demandes par mail/ courrier, recherche d'informations auprès des VDD). Cette nouvelle mairie est très utile.

M. Murat KORKMAZER, reprend les propos de M. Nicolas CAFFOZ en disant que la mairie a une utilité mais qu'il ne faut pas que ce dossier absorbe tous les autres projets que l'équipe municipale souhaite porter.

Au quotidien, les administrés, ont besoin de sécurité. Une amélioration de ce point est indispensable et ne doit pas attendre 3-4 ans ou qu'un drame n'arrive.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD : les dépenses engagées dans la nouvelle mairie, n'empêchera pas les autres projets. Dans le budget, d'autres dépenses étaient prévues.

Il reprend certains points abordés :

Sécurité : l'ancienne mandature avait également travaillé sur ce thème. Par exemple : la réalisation de travaux sécuritaire au Chemin de la Croze. La mise en place du panneau signalétique aux Eteppes. Le nouveau Conseil peut également les porter.

Le toit côté médiathèque : il faudra également prévoir sa réfection.

Lorsque l'étude financière avait été réalisée, celle-ci avait pris en compte les dépenses de la nouvelle mairie + pour la réfection du toit (remplacement des tuiles + isolation).

La réflexion financière a été menée afin de laisser de la souplesse pour plusieurs engagements de dépenses. Cela le dérange que les gens pensent autrement et n'aient pas pris connaissance de tous les tenant et aboutissant.

Mme PEYRE répète que les circonstances de temps et de connaissances ne sont pas favorables à la nouvelle équipe

Ce dossier au même titre que la tenue du Comice Agricole de septembre arrive en tout début de mandature et ils demandent une attention particulière d'autant qu'ils n'ont pas été menés et réfléchis par l'équipe actuelle.

Elle indique qu'elle n'a pas fait de promesses de campagne mais qu'elle mobilisera son énergie sur les thématiques souhaitées (environnement, liens avec les personnes, sécurité).

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD informe que lui-même et plusieurs personnes de la commune entendent des dires que la nouvelle équipe est catastrophique. A cela il a été répondu que la nouvelle équipe travaille et réfléchit sur les dossiers.

Mme PEYRE répond qu'elle ne prête pas attention à ce genre de propos. Si les gens souhaitent s'exprimer ou émettre des observations, ils peuvent nous en faire part ouvertement.

Certaines personnes ont déjà sollicité la mairie par mail et ils ont été rencontrés.

Par contre les personnes qui encouragent, en secret, en utilisant les divergences d'opinions entre l'ancienne mandature et la nouvelle n'est pas louable. Cela n'a pas lieu d'être.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD répond que des personnes s'en sont servies pour se faire élire.

A cela **Mme PEYRE** répond, que cela n'a pas d'importance aujourd'hui. Elle refuse que parmi les membres du Conseil Municipal on prête attention aux bruits de couloirs non constructifs.

M. Murat KORKMAZER ajoute que les conseillers se sont engagés pour donner de leurs temps aux administrés.

M. Didier NURY ajoute que tous les maires auparavant ont du prendre du temps pour prendre en main les différents dossiers.

A cela M. Jean-François PILLAUD-TIRARD explique que lorsqu'il a été élu maire, il a repris 13 ans d'historique. Cela a été facile à reprendre. Mais avant cela il a passé 18 ans en tant qu'adjoint au maire. Donc la passation de connaissances avait été plus simple en comparaison de la mandature actuelle. De plus, la commune était différente en terme de démographie. Aujourd'hui, les dossiers à traiter sont plus nombreux et plus complexes. Cette situation ne va aller que dans ce sens.

M. Andrew STOUT, prend la parole pour préciser certaines choses à l'assemblée. Il n'est pas pour l'abandon du projet mais pour mettre ce projet en pause temporaire. Il rejoint l'avis de M. Jean-François PILLAUD-TIRARD sur le fait que les finances de la commune sont saines.

Toutefois, pour M. STOUT cela n'est pas une raison pour renoncer à une subvention de 236 000 €. Certes nous pouvons souscrire un emprunt mais celui-ci n'est pas gratuit.

L'argument que nous avons la capacité d'emprunter n'est pas une raison suffisante pour renoncer à autant d'argent.

Il souhaite mettre en pause jusqu'à la réception de la notification de la subvention.

En effet, l'inflation ne va pas faire augmenter les prix autant, comme le soutient M. Jean-François PILLAUD-TIRARD.

Mme PEYRE, Le Maire, reprend le débat en demandant à l'assemblée de se prononcer et de voter à la question : Qui est pour signer le marché du projet de construction de la nouvelle mairie, à réception de l'arrêté d'attributif de la DETR ?

Au vu du débat et des différents arguments présentés, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et pouvoirs donnés DECIDE de signer le marché du projet de construction de la nouvelle mairie, à réception de l'arrêté d'attributif de la DETR à :

- **10 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) :** Mme Valérie MACULAN (*pouvoir donné à Mme Martine MARIE*), Mme Edith HERNANDEZ (*pouvoir donné à M. Fabrice HERNANDEZ*)
- **3 VOIX CONTRE (dont 1 pouvoir) :** M. Nicolas CAFFOZ, M. Frédéric GYGER (*pouvoir donné à M. Nicolas CAFFOZ*), M. Andrew STOUT
- **2 ABSTENTIONS :** M. Murat KORKMAZER, M. Didier NURY

Mme PEYRE demande si une personne souhaite prendre la parole.

M. Jean-François PILLAUD-TIRARD indique que dès demain, les différentes démarches devront être engagées vis-à-vis de l'appel d'offres.

Du fait de la présence de tous les membres de la Commission d'Appels d'Offres au présent Conseil Municipal, celle-ci a donc rendu sa décision devant les membres du Conseil. Cela est donc acté.

QUESTIONS DIVERSES :

Cimetière : M. Nicolas CAFFOZ : a des suggestions à faire et les communiquera lors d'une prochaine occasion.

Tour de France du 22.07.26 : Mme Margot JULLIEN indique qu'elle sera présente, avec M. Nicolas CAFFOZ, toute la journée sur place.

Une zone sera certainement organisée afin de rassembler les habitants, devant la ferme de Beauchiffray.

Une buvette, sans alcool, serait mise à disposition gracieusement par la commune. Nous allons nous renseigner sur les modalités et les autorisations permises. L'assemblée donne son accord de principe.

Il est proposé d'acheter une banderole « Saint jean d'Avelanne ». Le premier devis proposé est à 170€ HT et un second chez misterprint pour 90 €, de 1mètre X 4 mètres.

Il peut être prévu de laisser un espace vierge pour mettre, au coup par coup les futurs événements de la commune. L'assemblée donne son accord pour continuer à se renseigner sur cet investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Ainsi fait et clos à la date indiquée et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Isabelle PEYRE



Les Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance

Nicolas CAFFOZ



